

**Compte rendu des délibérations
Séance du Conseil municipal
du 30 janvier 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Olivier VIÉMONT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2018.

Présents (21) : M. Olivier VIÉMONT, M. Jacques LEMAIRE, Mme. Brigitte DOUSSET, Mme Anne-Marie LÉGER, M. Vincent BOSSÉ, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Bérengère CASAMAYOU-BOUCAU, Mme Marie-Caroline MORLON, Mme Marie-Hélène KLAIBER, M. Dominique ARNAUD, M. Dominique GABILLET, M. Jérôme SOICHET, Mme Rozenn SAFFRAY, Mme Emmanuelle MARIN, M. Philippe NORTIER, M. Jean-Marc SCHNEL, Mme Christine KOCH, Mme Nathalie PILON, Mme Marjorie HUVET, M. Thibaut DESIRE, M. Daniel WOLFF.

Absents excusés (5) : M. Pascal CORDIER, M. Jean-Paul DALPONT, Mme Sylvie GRANTAIS, M. Stéphane MOUSSA, M. Christophe DUVEAUX.

Pouvoirs (3) : M. Pascal CORDIER à M. Olivier VIÉMONT, M. Jean-Paul DALPONT à M. Daniel WOLFF, M. Christophe DUVEAUX à M. Dominique GABILLET.

Mme Marie-Caroline MORLON a été élue secrétaire de séance.

2018-01-01 : Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire : accord de principe sur l'opération d'effacement des réseaux : rue Nationale, du n°36 à la place Jean Baptiste Moreau - RD910 - Impasse de la Verrerie.

Monsieur le Maire Olivier VIÉMONT donne la parole à Madame Brigitte DOUSSET, Adjointe déléguée au Patrimoine, aux Infrastructures et à l'Environnement qui explique que dans le cadre du projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique rue Nationale du n°36 à la place Jean-Baptiste Moreau - RD910 - Impasse de la Verrerie, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) propose à la commune de Monnaie d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation. Cependant, il est rappelé que le câblage, relevant de la prérogative d'Orange, est exclu de l'intervention du SIEIL.

L'estimation sommaire liée à cette prestation s'élève à :

Génie civil :	48 697,11 € TTC (TVA à la charge de la commune)
Frais liés à l'opération :	<u>3 569,93 € HT</u> (pas de TVA à la charge de la commune)
Soit un total de	52 267,04 €

ENTENDU l'exposé de Madame Brigitte DOUSSET, Adjointe déléguée au Patrimoine, aux Infrastructures et à l'Environnement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,
Avec 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

APPROUVE le principe d'engager la commune dans cette opération d'effacement afin de permettre l'établissement de la convention d'organisation et de coordination de la maîtrise d'ouvrage ;

NOTE que, conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 octobre 2017, cette opération ouvre droit à un fonds de concours estimé à 20% du montant des travaux liées aux tranchées techniques. Ce montant estimatif du fonds de concours s'élève à 7 486,83 €.

2018-01-02 : Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire : accord de principe sur l'opération d'effacement des réseaux : sécurisation Bourg bas - Groupe scolaire - place Jean Baptiste Moreau au n°8 rue Nationale RD 910

Monsieur le Maire Olivier VIEMONT donne la parole à Madame Brigitte DOUSSET, Adjointe déléguée au Patrimoine, aux Infrastructures et à l'Environnement qui explique que dans le cadre du projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique , sécurisation Bourg bas - Groupe scolaire, Place Jean-Baptiste Moreau au n°8 de la rue Nationale RD 910, le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) propose à la commune de Monnaie d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation. Cependant, il est rappelé que le câblage, relevant de la prérogative d'Orange, est exclu de l'intervention du SIEIL.

L'estimation sommaire liée à cette prestation s'élève à :

Génie civil :	91 757,49 € TTC (TVA à la charge de la commune)
Frais liés à l'opération :	<u>7 785,08 € HT</u> (pas de TVA à la charge de la commune)
Soit un total de	99 542,57 €

ENTENDU l'exposé de Madame Brigitte DOUSSET, Adjointe déléguée au Patrimoine, aux Infrastructures et à l'Environnement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,
Avec 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

APPROUVE le principe d'engager la commune dans cette opération d'effacement afin de permettre l'établissement de la convention d'organisation et de coordination de la maîtrise d'ouvrage ;

NOTE que, conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 octobre 2017, cette opération ouvre droit à un fonds de concours estimé à 20% du montant des travaux liées aux tranchées techniques. Ce montant estimatif du fonds de concours s'élève à 13 070,45 €.

2018-01-03 : Mise à jour du tableau des emplois permanents suite aux avancements de grade 2018

Monsieur le Maire Olivier VIEMONT donne la parole à Monsieur Jacques LEMAIRE, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, Personnel, Moyens Généraux qui explique que dans le courant de l'année 2018, quatre agents vont bénéficier d'un avancement de grade. Afin de permettre leur nomination, il y a lieu de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois permanents. Il rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire demande que les emplois concernés soient conservés au tableau ce qui explique que le nombre d'agents permanents passe de 44 à 48. Les quatre emplois seront ensuite retirés une fois les agents nommés dans leur nouveau grade, ramenant ainsi le nombre d'emplois à 44.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant;

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 19 décembre 2017 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pour permettre l'avancement de grade de 4 agents,

CONSIDERANT que le conseil municipal procédera, ultérieurement, à la fermeture des 4 postes qui seront devenus vacants suite aux promotions de grades,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jacques LEMAIRE, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, Personnel, Moyens Généraux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,
Avec 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

DECIDE de modifier comme suit le tableau des emplois permanents :

Tableau des emplois permanents			
Grade	Temps	Nbre de postes au 1 ^{er} janvier 2018	Nbre de postes au 1 ^{er} février 2018
Emploi fonctionnel DGS		1	1
Filière Administrative		6	7
Attaché Territorial	35h	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35h	3	3
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35h		1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	35h	2	2
Filière Police		1	1
Gardien-brigadier	35 h	1	1
Filière Sociale		8	8
Assistant socio-éducatif		1	1
Agent social		1	1
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	35h	6	0
Filière Animation		9	9
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	1

Adjoint territorial d'animation	35h	7	7
Filière Technique		19	22
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35h	1	1
Agent de maîtrise	35 h	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	2	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	4
Adjoint technique territorial	35h	11	11
Adjoint technique territorial	26h	2	2
Adjoint technique territorial	12h30	1	1
Total des emplois permanents		44	48

2018-01-04 : Décision relative aux rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019

Monsieur le Maire Olivier VIEMONT rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu entre octobre et décembre 2017. Un comité de pilotage avait été formé par les Commissions Affaires Scolaires et Solidarité, Animation Sociale, Lien Intergénérationnel afin d'animer les différentes réunions au cours desquelles ont participé les associations de parents d'élèves et les enseignants.

Il vous est rappelé que l'association des Parents d'élèves des écoles élémentaire et maternelle (AAPEEM) a organisé une consultation sur internet. 169 parents y a répondu. Le questionnaire portait sur le bilan de la semaine scolaire de 4,5 jours en vigueur. Plus de 77% des parents ayant répondu sont satisfaits ou très satisfaits de l'organisation actuelle de la semaine scolaire. Près de 64% des parents ont répondu qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de l'effet sur les rythmes de l'enfant. Enfin, 72% des parents sont satisfaits ou très satisfaits de l'effet de l'actuel rythme sur l'organisation familiale et personnelle.

Une seconde partie de la consultation organisée par l'AAPEEM portait sur l'avis des parents pour la rentrée scolaire 2018-2019. Trois rythmes scolaires avaient été retenus lors des différentes réunions avec la municipalité :

- semaine de 4,5 jours avec le mercredi matin travaillé (actuelle organisation)
- semaine de 4,5 jours avec le samedi matin travaillé (mercredi libéré)
- semaine de 4 jours.

Ces trois rythmes ont été repris dans le cadre de la consultation. Près de 50% des parents ayant répondu ne sont pas favorables au retour à la semaine scolaire de 4 jours (contre 44% de parents favorables). 61% des parents sont favorables à la semaine de 4,5 jours avec le mercredi matin travaillé (contre 32,5%). Enfin, 88% des parents ne sont pas favorables à la semaine de 4,5 jours avec le samedi travaillé.

Le 18 janvier 2018, les Conseils des écoles élémentaire et maternelle se sont réunis en séance extraordinaire afin qu'ils expriment à leur tour leur avis. Les membres ayant pris part aux votes sont les enseignants, les parents d'élèves élus et 2 membres du conseil municipal.

Le Conseil de l'école maternelle était plutôt favorable à un retour à la semaine de 4 jours (9 pour et 6 contre) alors que le Conseil de l'école élémentaire était contre cette organisation (14 contre et 11 pour).

Pour la semaine de 4,5 jours avec le mercredi travaillé, 9 membres du Conseil de l'école maternelle étaient contre et 6 pour alors que 18 membres du Conseil de l'école élémentaire étaient pour et 6 contre.

Enfin une grande majorité des membres des deux Conseils étaient contre la semaine de 4,5 jours avec le samedi travaillé (maternelle 14 et élémentaire 20).

VU le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU l'avis du Conseil d'école Elémentaire ;

VU l'avis du Conseil d'école Maternelle ;

TENANT COMPTE des avis des parents d'élèves ayant répondu au questionnaire libre de l'association des Parents d'élèves des écoles élémentaire et maternelle (AAPEEM) ;

CONSIDERANT que pour l'intérêt des enfants, des fratries et pour une meilleure organisation des parents, il convient de veiller à l'harmonie de l'organisation du temps scolaire entre les deux écoles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,
Avec 16 voix pour, 0 voix contre, 8 abstentions (Brigitte DOUSSET, Dominique GABILLET et son pouvoir, Rozenn SAFRAY, Philippe NORTIER, Thibaut DESIRE, Daniel WOLFF et son pouvoir).

DECIDE de maintenir l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4,5 jours avec le mercredi matin travaillé, dans les écoles Elémentaire et Maternelle, pour la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

Fait à Monnaie, le 1^{er} février 2018



Le Maire,

Olivier VIÉMONT